

Commune nouvelle de

Mairie de Valencisse – Place du 11 novembre 1918 – Molineuf – 41190 VALENCISSE – mairie@valencisse.fr

Commune déléguée de Chambon sur Cisse ☎ 02 54 70 03 48

Commune déléguée de Molineuf ☎ 02 54 70 05 23

Commune déléguée d'Orchaise ☎ 02 54 70 02 90

ARRETE MUNICIPAL N° 2025/151/VD

Autorisation d'occupation du domaine public
réglementation du stationnement et de la circulation avec déviation

Grande rue - Orchardise à Valencisse

le vendredi 27 juin 2025

Le Maire de Valencisse,

VU le Code de la Route,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, modifié ou complété, relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière - Livre I – 1^{ère} et 8^{ème} parties, relative à la signalisation temporaire,

VU l'arrêté ARR2025-014-VD de délégation permanente de fonction accordée à monsieur Christian BARON – 5^{ème} adjoint au Maire, pour la gestion de la voirie et des réseaux,

VU la demande formulée le 09 avril 2025 par Madame ROCHEREAU Gaëlle, gérante du bar LE PARTAGE - 16 grande rue à Orchardise - VALENCISSE,

Considérant qu'il est nécessaire d'interdire le stationnement à tous les véhicules grande rue - Orchardise à Valencisse dans le cadre de l'organisation d'un repas de rue avec concert le vendredi 27 juin 2025,

Considérant qu'il est nécessaire d'interdire la circulation grande rue – Orchardise à Valencisse dans le cadre de l'organisation d'un repas de rue avec concert le vendredi 27 juin 2025, dans sa partie comprise entre les numéros 2 et 18, sauf pour les riverains et les véhicules de secours, d'incendie et de sécurité civile,

VU l'avis favorable du Conseil Départemental de Loir-et-Cher – Division routes Centre en date du 12 juin 2025,

ARRETE

ARTICLE 1 : Occupation du domaine public

Madame ROCHEREAU Gaëlle, gérante du bar LE PARTAGE - 16 grande rue à Orchardise - VALENCISSE est autorisée à occuper le domaine public dans le cadre de l'organisation d'un repas de rue avec concert qui se déroulera le : **vendredi 27 juin 2025, grande rue à Orchardise à VALENCISSE de 19 h 00 à 01 h 00.**

ARTICLE 2 : Stationnement

Le stationnement est interdit grande rue à Orchardise - VALENCISSE

- Le vendredi 27 juin 2025 de 18 h 30 à 01 h, dans sa partie entre les n° 2 et 18.

ARTICLE 3 : Circulation

La circulation est interdite grande rue dans sa partie comprise entre les numéros 2 et 18, le **vendredi 27 juin 2025 de 19 h 00 à 01 h 00.**

ARTICLE 4 : Déviation

La circulation sera déviée dans les deux sens comme suit : **le vendredi 27 juin 2025 de 19 h à 01 h :**

- **Pour les véhicules légers :** à partir de la place de l'église vers la rue Creuse, la rue de la Mulotière, le chemin de la Vaslière, la rue de Touche Moreau et la route d'Herbault,
- **Pour les poids lourds + 3, 5 t :**
 - o à Orchaise en venant d'Herbault par la RD135a - rue de St-Lubin puis du lieu-dit « Carelle » prendre la RD135 vers la commune de Saint-Lubin en Vergonnois puis la RD32 vers Blois,
 - o à Molineuf en venant de Blois ou Chambon-sur-Cisse par le chemin du Gué Taureau, la rue d'Andillon, la rue de St-Lubin et la route d'Herbault vers Herbault.

ARTICLE 5 : Signalisation

La signalisation de restriction et de déviation sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvée par l'arrêté interministériel du 06 Novembre 1992.

La signalisation de restriction, de protection et de déviation est à la charge et sous la responsabilité du service technique municipal.

ARTICLE 6 :

Le présent arrêté sera transcrit au registre des arrêtés du maire, affiché et notifié aux intéressés.

Fait à Valencisse, le 13 Juin 2025

P/ le Maire et par délégation,

L'adjoint délégué,

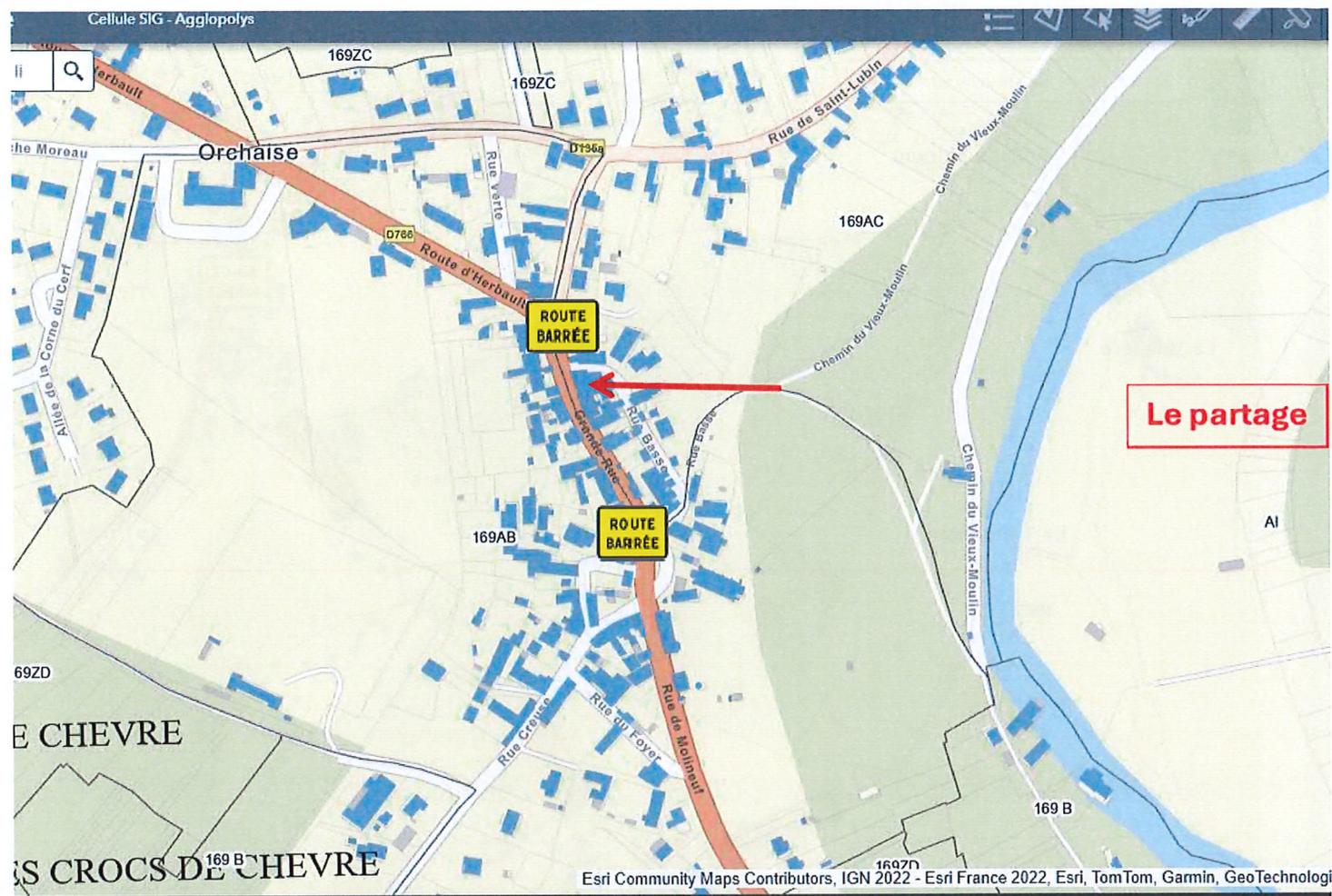
Christian BARON



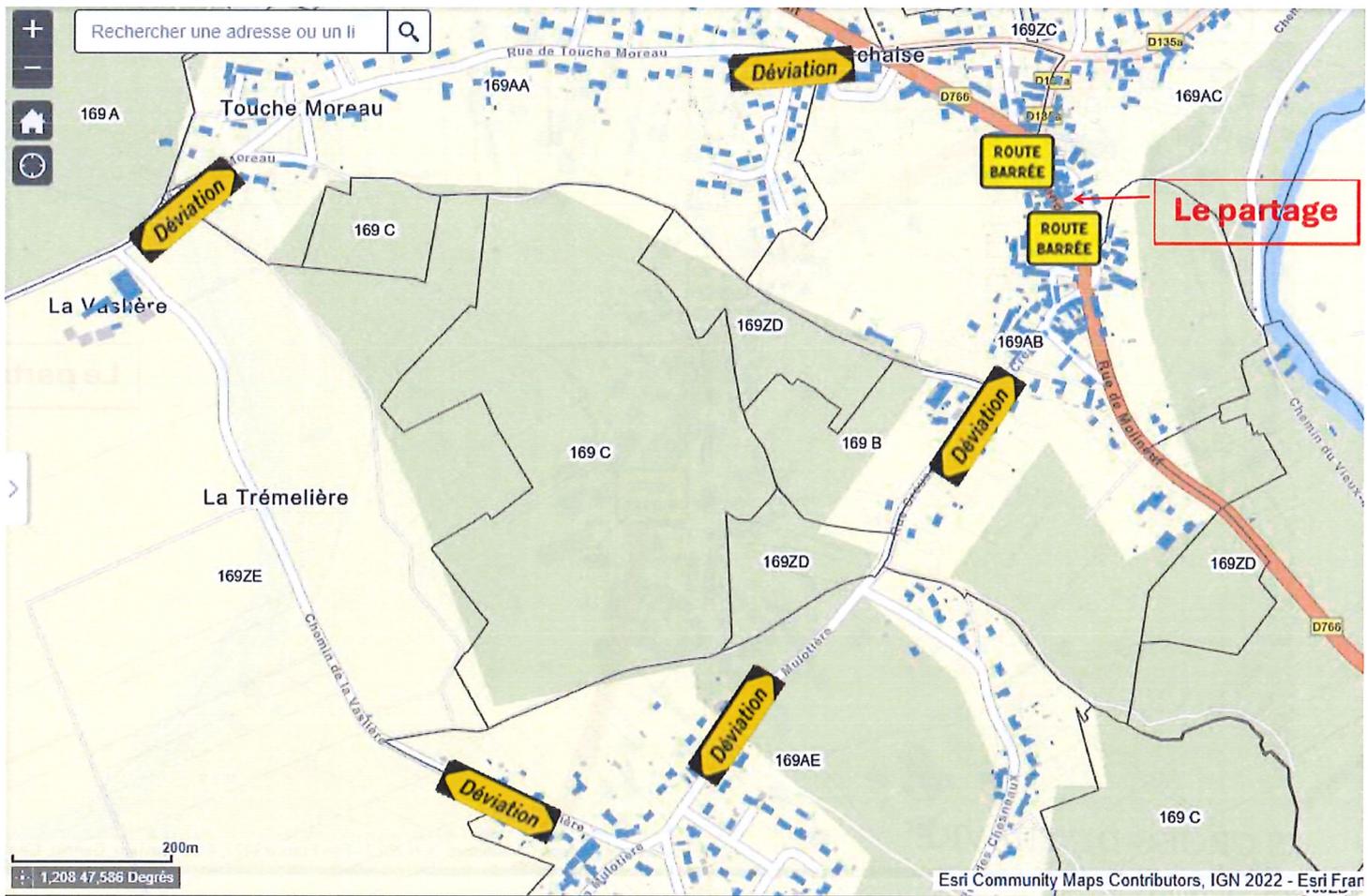
*Certifié exécutoire compte tenu
de l'affichage le 17 JUIN 2025
Fait à Valencisse, le 17 JUIN 2025
Pour le Maire et par délégation,
la Secrétaire Générale,
Valérie DRONIOU*

Droniou

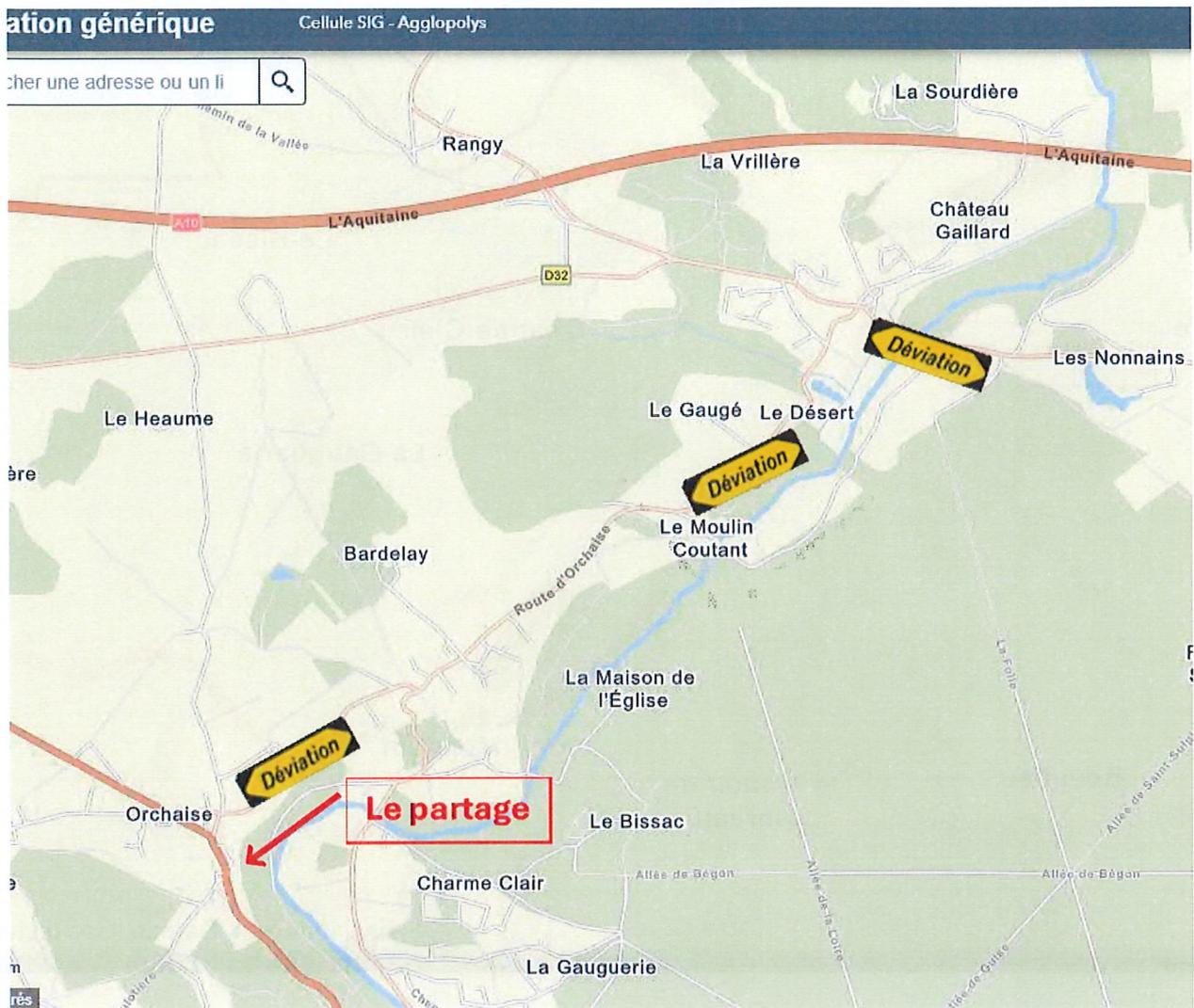
ANNEXE - ROUTE BARRÉE GRANDE RUE à ORCHAISE entre les 2 entrées de la rue Basse
VENDREDI 27 JUN 2025 – de 19 h à 1 h



DEVIATION VL PAR la rue Creuse, la rue de la Mulotière, le chemin de la Vaslière, la rue de Touche Moreau et la route d'Herbault.



DEVIATION PL + 3,5 T : à ORCHAISE en venant d'Herbault par la RD135a rue de St-Lubin, Carelle, RD135 vers St-Lubin en Vergonnois puis RD 32 vers BLOIS.



DEVIATION PL + 3,5 T : en venant de Blois ou Chambon-sur-Cisse par le chemin du Gué Taureau, la rue d'Andillon, la rue de Saint-Lubin et la route d'Herbault.

